



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Turquie

Question écrite n° 44531

Texte de la question

M. Serge Roques attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur des témoignages relatifs à des actes de violation des droits de l'homme en Turquie. Il lui demande de lui faire connaître la position du Gouvernement français vis-à-vis de cette situation très préoccupante notamment en ce qui concerne le refus de visite de différents rapporteurs spéciaux des Nations Unies. Il lui demande si notre Gouvernement soutiendra la réunion de 1997 d'une conférence diplomatique. Il lui demande en outre si la France compte travailler avec ses partenaires européens sur la base d'un projet de la commission de droit international et si elle compte également adopter une attitude ferme et résolue à la Commission des droits de l'homme à l'ONU.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu attirer l'attention du ministre des affaires étrangères sur la situation des droits de l'homme en Turquie. La France n'a jamais manqué de rappeler aux autorités turques la nécessité d'améliorer la situation des droits de l'homme en poursuivant le processus de démocratisation entamé, notamment, en 1995. Dans ce cadre, la France et les États membres de l'Union européenne ont fait du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales la base du rapprochement entre la Turquie et l'Union. La France, avec ses partenaires européens, a adopté une position similaire au sein de la commission des droits de l'homme des Nations unies. Prenant acte de la visite du comité de prévention de la torture du conseil de l'Europe en Turquie, qui a eu lieu en septembre, conformément à l'engagement pris par les autorités turques en juillet dernier, nous invitons aussi les autorités turques à autoriser les visites des rapporteurs spéciaux des Nations unies. De son côté, le nouveau gouvernement a fait de l'amélioration des droits de l'homme une priorité dans son programme de coalition. À ce titre, le vice-premier ministre, ministre des affaires étrangères, Mme Ciller, a annoncé, le 17 octobre, une première série de réformes visant en particulier à réduire la durée de la garde à vue. Il s'agit d'un pas dans la bonne direction. Nous espérons une mise en œuvre effective et rapide de ces mesures et nous encourageons les autorités turques à poursuivre dans cette voie.

Données clés

Auteur : [M. Roques Serge](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44531

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 octobre 1996, page 5596

Réponse publiée le : 2 décembre 1996, page 6277